

Le nouveau Pavillon de la Volaille 2011

**Les Nouvelles règles de fonctionnement
pour les Expéditeurs et les Transporteurs**



Sommaire

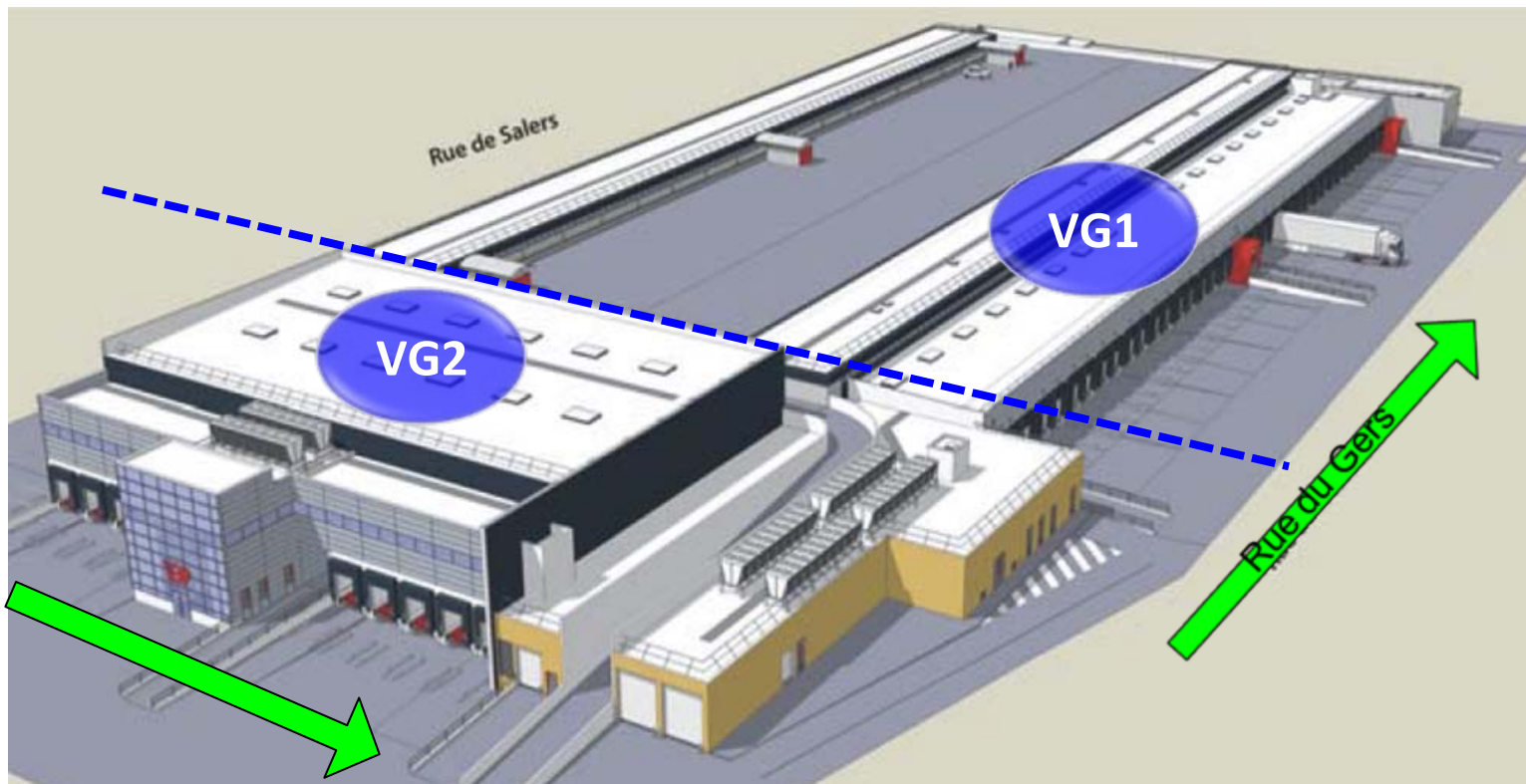
- **Présentation du nouveau Pavillon**
 - VG1 (Grossistes)
 - VG2 (Plateforme logistique SOMAVOG)
- **Nouveau Pavillon : ce qui va changer**
- **Notre demande**
- **Nouvelles règles de fonctionnement**
- **Mise en œuvre**
- **Annexes** (procédures simplifiées des arrivées et réceptions)



La présentation du nouveau Pavillon



Le nouveau Pavillon- Vue d'ensemble

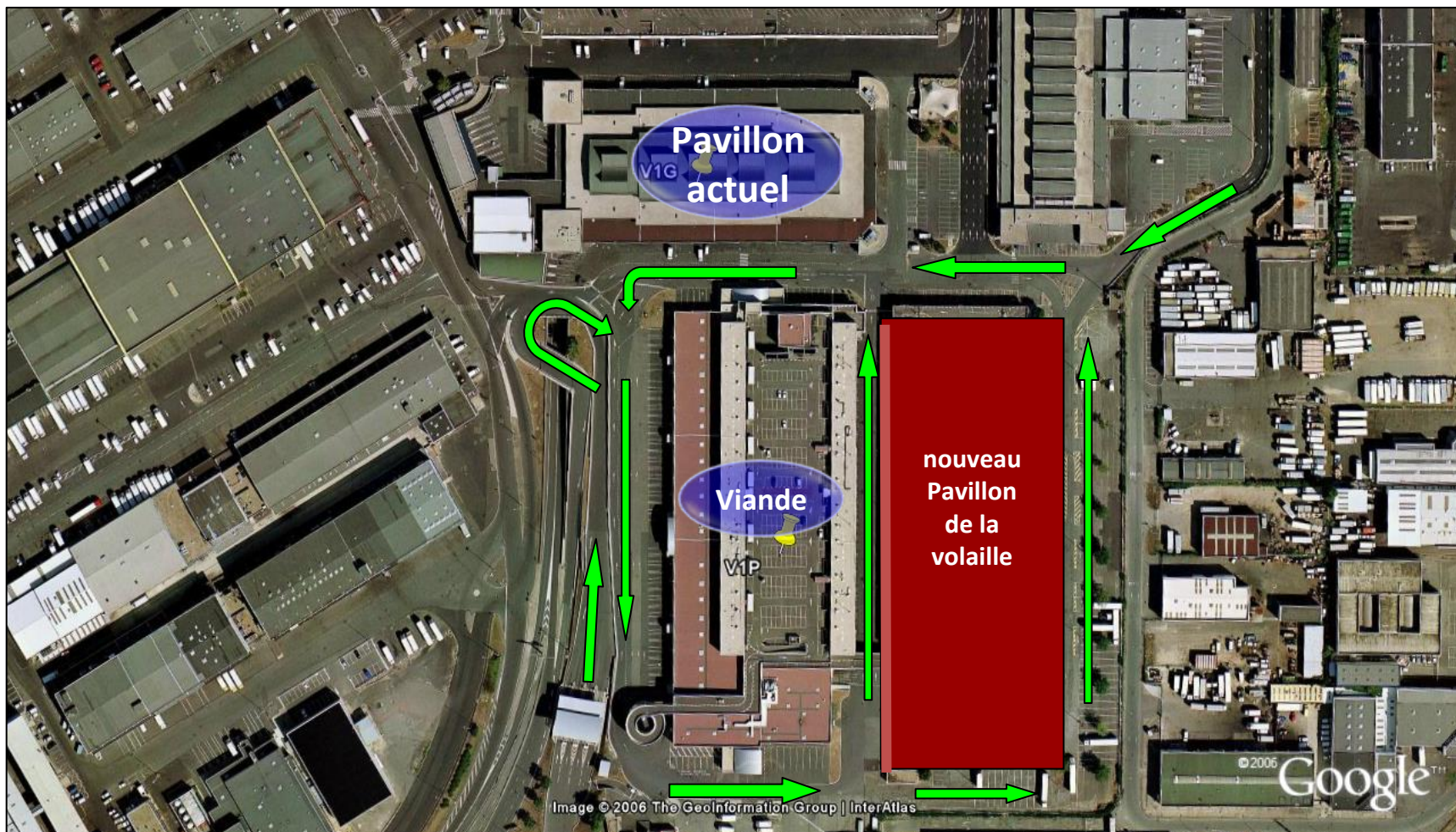


VG1 : Professionnels de la Volaille, 16 000 m², 34 quais dont 19 quais PL et 15 quais VL

VG2 : Plateforme SOMAVOG, 2 750 m², 10 quais dont 6 quais PL et 4 quais VL

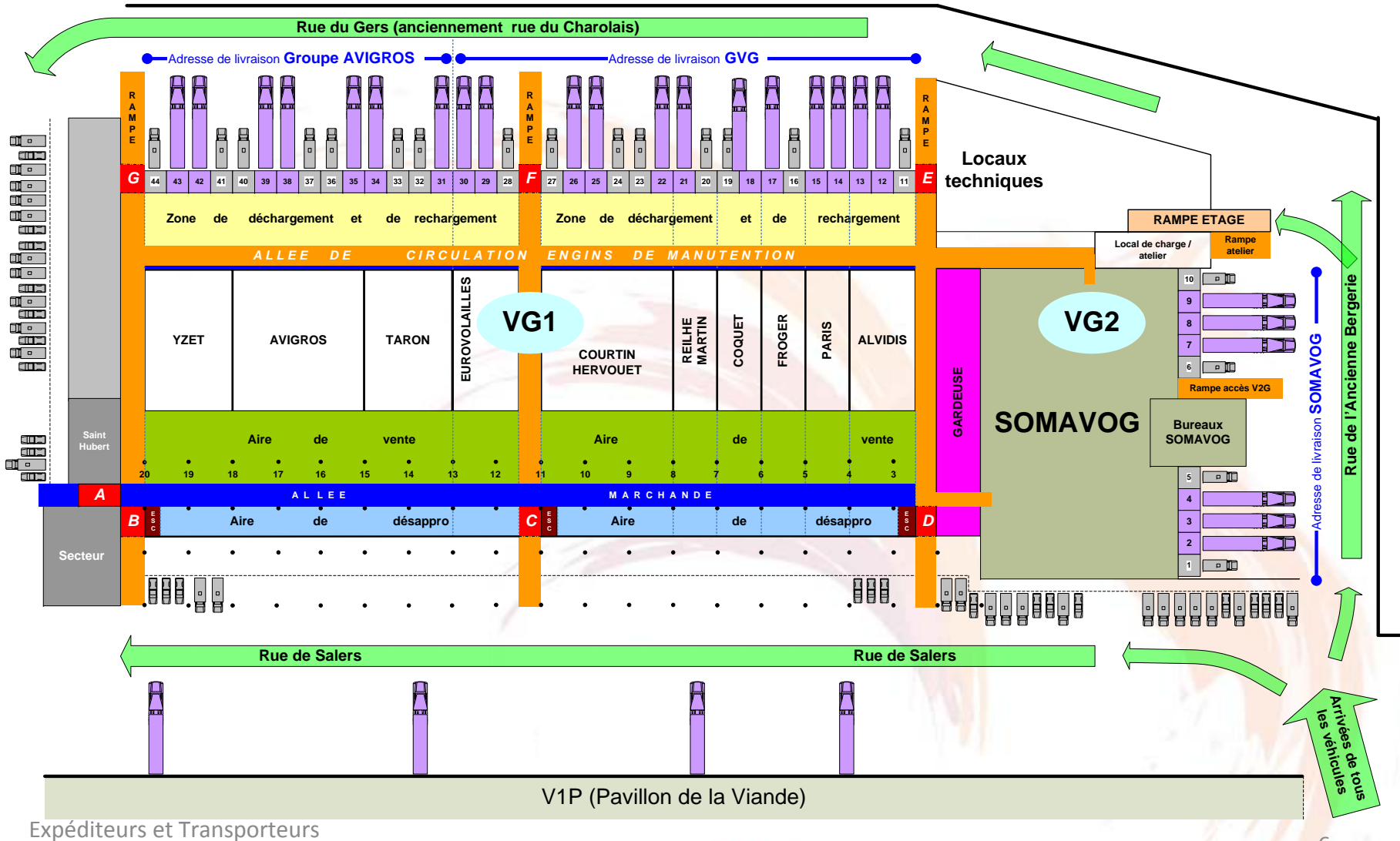


Le nouveau Pavillon – Situation secteur carné - Les nouveaux sens de circulation



Le nouveau Pavillon

Plan de référence (numérotation, zone...)



Le nouveau Pavillon

Les quais de déchargement du VG1 et du VG2



Largeur des
niveleurs
Maxi = 2,20 m
Mini = 1,60 m

Quai PL
(H: 1,15 m)

Quai VL
(H: 0,90 m)

Rampe
d'accès
(chauffeurs...)

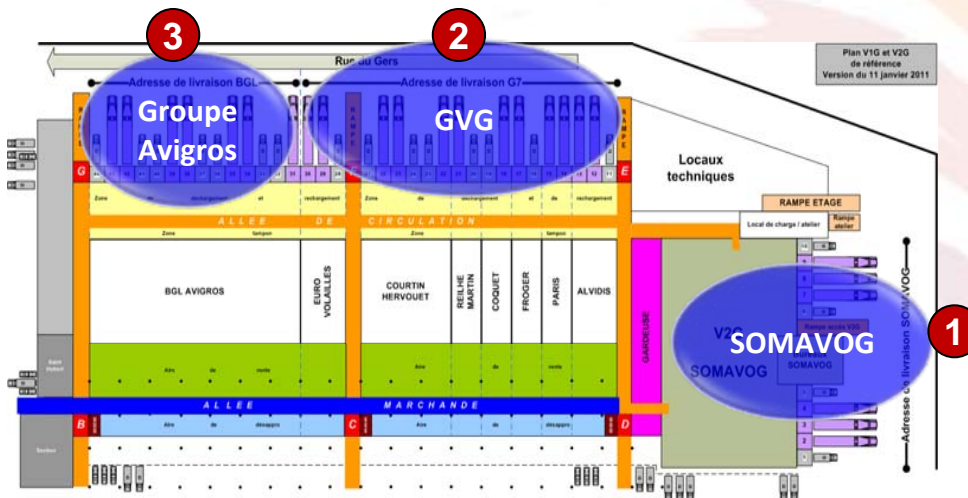
Le nouveau Pavillon : ce qui va changer



Ce qui va changer... les adresses de livraison



- Aujourd'hui : 1 seule adresse de livraison : la SOMAVOG
 - Mise à quai sans contrainte particulière
- Demain : 3 adresses distinctes de livraison
 - 1 SOMAVOG
 - 2 GVG : Groupement de la Volaille et du Gibier
 - 3 Groupe Avigros



Le choix de l'adresse (ou l'ordre) s'effectuera en fonction de l'heure et du jour de livraison, du plan de chargement, de la conformité du chargement... détaillé pages suivantes

Adresse de Livraison		Quais
• Destinataires		
SOMAVOG	Rue de l'ancienne Bergerie	1 à 10
• Clients Directs • SOMAVOG		
GVG	Rue du Gers	11 à 30 mutualisés
• Alvidis • Coquet – Boussion • Courtin Hervouet • Eurovolailles • Froger • Paris • Reilhe – Martin		
Groupe Avigros	Rue du Gers	31 à 44 mutualisés
• Yzet • Avigros • Taron		

Notre demande pour le nouveau Pavillon



La demande auprès des Expéditeurs et Transporteurs



tous

Recevoir les palettes regroupées par adresse de livraison

- Le plan de chargement est impératif



GVG

Pour GVG, recevoir des palettes directionnelles (par destinataire)

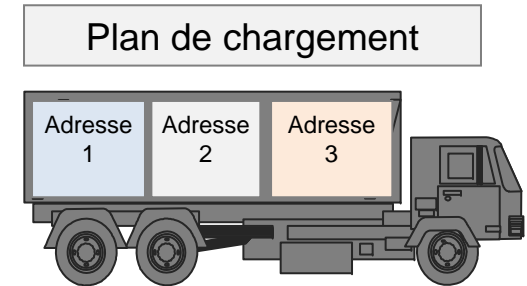
- Si palettes multi directionnelles : 1 maximum par site expéditeur



tous

Disposer, **pour chaque camion**, des documents suivants (émis par l'expéditeur et/ou par le transporteur)

- **1 document pour effectuer le transfert de responsabilité**
- **1 liste détaillée par adresse de livraison** (pour confidentialité), qui précise
 - L'expéditeur
 - Le destinataire (Grossiste ou client direct) : nom et adresse de livraison pour le Direct
 - Le nombre de colis ou palettes filmées pour chaque destinataire (identification du destinataire sur chaque colis)
 - Le poids par destinataire
 - Type de température : frais ou congelé
- Nota : chaque document remis à l'arrivée du chauffeur sera en double exemplaire,
 - 1 exemplaire conservé par l'adresse de livraison
 - 1 exemplaire conservé par le transporteur



Les nouvelles règles de fonctionnement



Les créneaux horaires d'arrivée de camions

- Pour l'Adresse de livraison GVG
 - Du lundi soir au samedi matin : de 19h00 à 4h00
 - En dehors de ces créneaux
 - Cas 1 : déchargement au VG1 si accord préalable (Un Grossiste peut décharger lui-même)
 - Cas 2 : déchargement au VG2 si accord préalable donné à la SOMAVOG par celui ou ceux qui prennent en charge la prestation : destinataire, expéditeur, transporteur
 - Cas 3 : camion refusé
 - *Nota : le camion pourra attendre si arrivée avant 19h00*
- Pour l'Adresse de livraison Groupe Avigros
 - Du lundi soir au samedi matin : de 19h00 à 4h00
 - En dehors de ces créneaux : réception possible si accord préalable avec le Groupe Avigros
- Pour l'Adresse de livraison SOMAVOG
 - Horaires de réception camion sans information préalable
 - Pour le compte des Grossistes : du lundi soir au samedi matin, de 19h00 à 4h00
 - Pour le direct : 18h00 à 12h00 (pour réception export), du dimanche soir au samedi midi
 - En dehors de ces créneaux
 - Réception si accord préalable donné à la SOMAVOG par celui ou ceux qui prennent en charge la prestation : destinataire, expéditeur, transporteur
 - Il est souhaitable que la SOMAVOG soit prévenue préalablement d'une arrivée d'un camion, de sorte à organiser les ressources permettant de réceptionner les marchandises : dans le cas contraire, la SOMAVOG se réserve le droit de refuser la livraison
- Pour info : Permanence SOMAVOG
 - 7 jours sur 7
 - 24 heures sur 24



La mise à quai : Groupe Avigros, GVG ou SOMAVOG ?...

tous

Si le plan de chargement n'est pas respecté : le camion est refusé

Avigros

Déchargement à Groupe Avigros (quais 31 à 44) si

- Plan de chargement respecté : palettes regroupées par adresse de livraison
- Heure d'arrivée dans les horaires d'ouverture convenus,

GVG

Déchargement à GVG (11 à 30) si

- Plan de chargement respecté : palettes regroupées par adresse de livraison
- Heure d'arrivée dans les horaires d'ouverture convenus,
- Nb de palettes multidirectionnelles limité à 1 par site expéditeur
- Nb de palettes gerbées limité

GVG

Déchargement à SOMAVOG (quais 1 à 10) , si

- Heure d'arrivée en dehors des horaires d'ouverture convenus
- Nb de palettes multidirectionnelles > 1 par site expéditeur
- Palettes complètes gerbées



La mise à quai - Affectation du quai

- Règle : 1 adresse de livraison = 1 passage à quai
 - Quel que soit le Nb de palettes à livrer par adresse de livraison
 - Le chauffeur devra connaître son plan de chargement pour se diriger vers la 1ère adresse à livrer
 - Il fera éventuellement le tour des Pavillons pour livrer l'adresse suivante
- Rappel : il n'y aura pas d'opérateur 'orientation' à l'arrivée du camion
 - Le choix du quai de l'adresse de livraison se fera selon le contenu du camion (constaté au déchargement... corrections pour la fois suivante)
- Pendant la phase de démarrage du nouveau Pavillon :
 - Une assistance spécifique sera organisée les 1ers jours pour renseigner et orienter les chauffeurs à leur arrivée



Zoom sur les palettes multi-directionnelles



- Réduire les palettes multi directionnelles : 1 maximum par site expéditeur
 - A minima,
 - Palette conditionnée par couche (expéditeur)
 - Avec palette intermédiaire si possible
 - Nombre maximum de colis au fond de la palette (les gros destinataires en bas)
 - Pas de cheminée (pas de colis au centre de la palette qui ne puisse être compté sans “dégrouper” la palette)



La mise en œuvre



Les nouvelles adresses de facturation

Société	Adresse postale
ALVIDIS	2 rue du Gers CP 80198 94535 RUNGIS CEDEX
BGL	2 rue du Gers CP 90190 94535 RUNGIS CEDEX
COQUET BOUSSION	2 rue du Gers CP 20192 94535 RUNGIS CEDEX
COTTIN	2 rue du Gers CP 10191 94535 RUNGIS CEDEX
COURTIN HERVOUET	2 rue du Gers CP 30184 94535 RUNGIS CEDEX
EUROVOLAILLES	2 rue du Gers CP 40194 94535 RUNGIS CEDEX
FROGER	2 rue du Gers CP 80189 94535 RUNGIS CEDEX

Société	Adresse postale
JOUHAUD	2 rue du Gers CP 40185 94535 RUNGIS CEDEX
PARIS & Cie	2 rue du Gers CP 60196 94535 RUNGIS CEDEX
REILHE MARTIN	2 rue du Gers CP 70188 94535 RUNGIS CEDEX
SOMAVOG	1 rue de l'Ancienne Bergerie CP 30202 94535 RUNGIS CEDEX
TARON	2 rue du Gers CP 30193 94535 RUNGIS CEDEX
TRI VOL	2 rue du Gers CP 10182 94535 RUNGIS CEDEX
YZET	2 rue du Gers CP 70197 94535 RUNGIS CEDEX



L'assistance au démarrage

- A partir de ce jour, la SOMAVOG est à votre service :

– contact@somavog.com, pour toute demande d'explication par mail

– www.somavog.com, le nouveau site de la SOMAVOG

– Pour contacter directement **Monsieur Christian COMTE**
01.41.80.13.90



Annexes :

Procédures simplifiées des Arrivées et Réceptions



Procédure

« Déchargement et réception »

§ Véhicule à quai et prêt à être déchargé

- § Présentation des documents de livraison au responsable de quai
- § Indique le n° de quai
- § Déchargement des palettes
- § Identification des palettes multidirectionnelles
- § Contrôle réception : référence, quantité, état des colis, (DLC sur échantillon), étiquetage et température
- § Dans le cas de litige (procédure spécifique, idem actuel)
- § Emargement contradictoire des documents
- § Départ Chauffeur

§ Palettes réceptionnées et chauffeur parti



Procédure

« Traitement des non-conformités en arrivée »

§ Anomalie constatée en réception

- § Anomalies constatées :
 - ⊗ Écart entre Quantité colis contrôlée et Quantité Bon de Livraison
 - ⊗ Colis abimé : déchiré, écrasé, marchandise manquante
 - ⊗ DLC non conforme
- § Constat avec chauffeur
- § Rédaction d'un litige signé contradictoirement

§ Litige ouvert

